



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

peines

Question écrite n° 56678

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la proposition de loi du 19 décembre 1997 qui a prévu notamment une alternative à l'incarcération pour les petites peines, par l'utilisation du placement sous surveillance électronique (PSE) pour lequel une expérimentation a été lancée en septembre dernier sur quatre sites pilotes. Il lui demande si le Gouvernement peut établir le bilan de cette expérimentation et si sera reconduite et étendue à l'ensemble du territoire national.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle porte un grand intérêt à la mise en oeuvre du placement sous surveillance électronique. Cette nouvelle mesure est en cours d'expérimentation depuis octobre 2000, pour une période de neuf mois, sur quatre sites pilotes : Agen, Aix-en-Provence, Grenoble et Lille. Compte tenu du rythme de montée en puissance observé au cours des premiers mois et de la taille encore insuffisamment significative de l'échantillon de personnes suivies, il apparaît qu'une première évaluation pertinente du dispositif ne pourra être réalisée avant la fin de l'année 2001. Toutefois, les premières remontées d'informations ont été jugées suffisamment satisfaisantes pour qu'il soit décidé de reconduire l'expérimentation sur les quatre sites pilotes précités. Les appels d'offres nécessaires à cette reconduction ont été lancés pour une période supplémentaire de dix-huit mois à partir de juillet 2001. Parallèlement, un processus de choix de nouveaux sites est engagé, afin d'étendre l'expérimentation à d'autres sites pilotes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56678

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 262

Réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1565